

## Universités et pouvoirs : La question des financements

1- Le financement de l'Université est une préoccupation constante des autorités universitaires et des responsables politiques, qu'il s'agisse de l'enseignement, de la recherche ou des services, notamment sociaux, que l'institution universitaire peut offrir aux étudiants. Il suffit, pour s'en convaincre, de prendre la mesure du nombre et de l'ampleur des plans de réformes, redéploiement ou développement mis en chantier au cours du dernier demi-siècle, ou encore des programmes de financement de la recherche et de la mobilité académique lancés au niveau national et européen.

Relever le défi du financement pousse les acteurs universitaires à faire preuve de créativité, sollicitant non seulement les pouvoirs publics, mais aussi le mécénat, faisant appel aux Alumni ou créant une véritable dynamique de valorisation de la recherche. Souvent contesté ou au moins questionné, notamment pour les risques qu'il fait courir à l'autonomie universitaire, voire à la liberté académique, ce mécanisme n'est pourtant pas neuf.

En effet, à y regarder de près et à prolonger le bilan jusqu'aux origines de l'université, il apparaît rapidement que, parmi les liens qui unissent Universités et pouvoirs, ceux du financement sont sans doute parmi les plus anciens. Qui plus est, la question des financements pourrait constituer une entrée très concrète dans l'examen historique des attentes et des besoins que les autorités et les sociétés nourrissent à l'endroit des universités. C'est en tout cas l'hypothèse centrale du colloque qui se tiendra à Louvain-la-Neuve le 25 août 2008.

2. Pour la vérifier, il s'agira d'abord d'identifier les pouvoirs à l'action desquels le financement des universités est lié ; leurs motivations ; leurs modes d'intervention. Ces pouvoirs sont classiquement les autorités publiques et les Églises ; mais il peut aussi s'agir des forces économiques et des groupes de pression.

On s'efforcera également de cerner les types et les modes de financements, nombreux et divers, parfois mutuellement exclusifs et parfois complémentaires. Quelques exemples : le traitement des professeurs, la dotation de bâtiments et d'équipements, le soutien du mécénat envers des personnes et des initiatives, les subsides de fonctionnement, l'aide publique à la recherche, les contrats R&D conclus avec l'État et des entreprises privées ...

Une question croise cette exploration typologique : Que finance-t-on ? Un projet d'enseignement ? Un projet d'éducation ? Un projet de recherche ? Mais encore : un projet de promotion d'une Nation, d'un État, d'une idéologie, d'un groupe ?

Enfin, les modes de financements des universités ont généré des modèles et des cultures, comme ceux du collège et du financement par l'État. Il importe de les identifier et de les analyser, aujourd'hui où ils sont désignés comme un des facteurs clé du développement universitaire.

3. Le propos d'étude consiste dans l'analyse de cas et la mise en perspective des problématiques dans longue durée.

L'implication des pouvoirs publics (la Ville et l'État), de l'Église et d'associations de type corporatif dans le traitement des professeurs sera examinée à travers les exemples de Bologne aux 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles et de Louvain sous les Archiducs Albert et Isabelle. Les premiers financements de la recherche, aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, seront envisagés à partir du cas pionnier de Leyde. Un exposé tentera un examen comparatif et une synthèse des grandes structures et des évolutions des Universités médiévale et moderne dans leurs rapports aux pouvoirs envisagés sous l'angle des financements.

Pour le 19<sup>e</sup> siècle et ce qui précède 1914, on envisagera le financement d'une institution libre (l'Université catholique de Louvain) et d'institutions publiques (à Lille). Puis, à partir des années vingt, on s'attachera aux relations des universités et des entreprises industrielles et financières. Le cas d'un certain nombre d'Universités des États-Unis mettra en relief la question particulière du soutien de ces institutions par leurs *Alumni*.